

QUATRIÈME PARTIE - ETUDE DU PROJET DE R. EDWARDS

L'analyse finale du projet de Richard Edwards doit tendre à clore notre effort de définition des enjeux de reconversion de la prison. Les propositions d'Edwards portent sur l'installation d'un centre de production artistique et culturelle à vocation européenne à Saint-Michel. Pourquoi ce choix est-il a priori privilégié par la mairie et comment répond-il à l'exigence d'originalité exprimée par la Ville ? Comment faire succéder un centre de création artistique, avec toutes les conséquences sociales, économiques et urbaines qu'il peut entraîner, à une ancienne prison ?

Notre approche, limitée par un accès très réduit aux propositions faites par le concepteur du projet, qui ne sont pas encore retenues officiellement à ce jour et ne peuvent donc être communiquées publiquement, consistera pour l'essentiel en une série de questionnements sur le fonctionnement d'un tel projet, et sur des comparaisons avec d'autres exemples d'implantation de centres culturels à diverses échelles (internationale, nationale, régionale). Au préalable, on aura pris soin de décrire les grandes lignes du projet. Quelques propositions d'intervention seront enfin émises, en guise de contribution de cette analyse à la définition du projet de reconversion.

A. PRÉSENTATION DU PROJET DE R. EDWARDS

Rappelons que le projet proposé par Richard Edwards, s'il est pour l'instant privilégié par la mairie, doit être précisé et complété avant de pouvoir être considéré comme définitif. Les informations présentées ici sont donc celles qui ont été rendues publiques par la municipalité, ou sont issues d'un entretien réalisé le 17 mars 2005 avec le concepteur, et n'ont pas de caractère officiel, ni exhaustif.

1. La définition du projet :

1.1 La commande : originalité et échelle internationale

L'étude rendue par Richard Edwards est une première étape de définition du projet. Elle répond à une commande préliminaire du maître d'ouvrage, la mairie de Toulouse, qui souhaitait des pistes de réflexion sur l'implantation d'une infrastructure à la fois originale et de visibilité européenne à la prison Saint-Michel. D'après l'expression du concepteur du projet, la

commande municipale demandait que cette infrastructure puisse être vue « de Pékin, de Rome » ; d'après les termes du maire de quartier, M. Bousquet, il faut « quelque chose qui sorte de l'ordinaire ». Pierre Cambon, le directeur de l'esthétique et du patrimoine urbain aux services de l'urbanisme de la mairie de Toulouse, indique quant à lui que le projet doit être un « lieu culturel comme il n'en existe pas ailleurs », une sorte de « laboratoire culturel », permettant d'identifier Saint-Michel directement comme un lieu de rayonnement européen sans avoir à l'insérer dans une hiérarchie géographique (non Saint-Michel à Toulouse, en France, en Europe, mais Saint-Michel, « quartier européen »)¹⁰⁹. La mission d'Edwards a donc consisté dans un premier temps à répondre à cette commande dont les points saillants portaient sur l'échelle et l'originalité de l'équipement.

1.2 La démarche de réflexion

La démarche d'Edwards a consisté tout d'abord en une phase de recherche sur l'histoire du quartier. En outre, il avait eu l'occasion de travailler entre 1998 et 1999 sur douze monuments marqueurs de l'identité de la région Midi-Pyrénées, en vue d'y implanter des centres culturels, ce qui lui avait permis de se familiariser d'ores et déjà avec la région.

L'issue de ses réflexions a consisté à croiser deux vues : l'une diachronique, historique, fondée sur l'identité midi-pyrénéenne qu'il qualifie de « méditerranéenne », « humaniste », « artistique », et l'autre synchronique, conjoncturelle, fondée sur l'ingénierie aéronautique qui a été à la base du développement toulousain au XX^{ème} siècle. C'est dans ce croisement stratégique entre art et technique qu'il voit une réponse aux ambitions municipales.

Le thème de la rencontre entre l'art et la technique n'est pas nouveau. De nombreuses expériences ont été conduites en la matière depuis la seconde guerre mondiale, la plupart en terme de performances artistiques, et de nombreux écrits existent également sur le sujet. Edwards lui-même s'est inspiré dans son travail de la démarche d'une association nord-américaine intitulée E.A.T.¹¹⁰, dont le but était de promouvoir des œuvres créées par la contribution d'artistes et d'ingénieurs.

L'idée d'Edwards n'est pas d'opposer art et technologie dans une dialectique, ni de les associer dans une figure unique, à l'image de Léonard de Vinci. Elle vise à articuler les deux approches en vue d'une création, qui s'enrichirait de ces deux modes de production conjoints.

¹⁰⁹ Informations issues d'un entretien avec P. Cambon le 1^{er} février 2005.

¹¹⁰ *Experiments in Art and Technology* est une organisation fondée en novembre 1966 par les ingénieurs Billy Klüver, Fred Waldhauer et les artistes Robert Rauschenberg et Robert Whitman.

Le projet consiste ainsi à offrir à des artistes et à des ingénieurs un lieu de rencontre, afin qu'ils conçoivent et créent des œuvres en collaboration.

Les ingénieurs et les artistes qui se seraient portés candidats à une telle collaboration logeraient dans l'ancienne prison, au maximum durant deux ans, le temps de répondre à une commande qu'ils auraient reçue. L'idéal serait de réaliser une dizaine de projets par an environ. Artistes et ingénieurs ne seraient pas spécifiquement toulousains, mais bien au contraire pourraient venir de l'étranger, et participer au rayonnement international de l'infrastructure.

1.3 Lieu de vie et lieu de création

L'intérêt de la démarche de création qui est proposée repose notamment sur l'idée que cette prison n'a pas vocation à devenir un bâtiment-musée dédié au souvenir des conditions de vie des prisonniers du XIX^{ème} siècle, ou, pire, de lieu d'exposition d'œuvres d'art importées, tous deux vides de la vie contemporaine. Edwards, dans cette conception, s'inspire des idées développées par F. Choay, qui écrit, dans *l'Allégorie du patrimoine* : « Consistant à réintroduire un monument désaffecté dans le circuit des usages vivants, à l'arracher à un destin muséal, le réemploi est sans doute la forme la plus paradoxale, audacieuse et difficile de la mise en valeur patrimoniale ». L'ancienne prison doit ainsi rester un lieu de vie pour ne pas perdre l'usage et la signification qui l'ont imprégné en une lente stratification depuis sa construction. Comment mieux l'exprimer que par l'invitation à la résidence des artistes qui doivent produire à l'intérieur de cet espace ? Cependant F. Choay poursuit, mettant en garde contre les dangers auxquels les pratiques de réutilisation peuvent exposer les anciens bâtiments : « comme le montrèrent et le répétèrent successivement Riegl et Giovanonni, le monument est ainsi soustrait aux risques de la désaffectation pour être exposé à l'usure et aux usurpations de l'usage : lui attribuer une destination nouvelle est une opération difficile et complexe, qui ne doit pas se fonder seulement sur une homologie avec la destination originelle. Elle doit, avant tout, tenir compte de l'état matériel de l'édifice qui, aujourd'hui, demande à être apprécié au regard du flux de ses utilisateurs potentiels.¹¹¹ »

L'intérêt de la reconversion telle que la propose Edwards est donc double : le bâtiment demeure un lieu de vie, par la résidence des artistes et des ingénieurs à l'intérieur même de l'édifice ; il devient aussi un lieu de création, parce que les œuvres ainsi produites auront vocation à sortir de ces lieux, et non à y rester comme dans un musée. Pour ces deux raisons, le bâtiment est appelé à recevoir de nouvelles significations.

1.4 Une nouvelle commande

La mairie souhaite cependant des garanties sur les possibilités de réalisation d'une telle infrastructure, étant donné que les obstacles peuvent être variés : absence de commanditaires potentiels, absence d'artistes ou d'ingénieurs candidats, inefficacité de la collaboration des créateurs, difficultés financières... Le projet d'Edwards nécessite en effet la mise en place de toute une filière de production, depuis la commande des oeuvres jusqu'à leur diffusion, ce qui n'est pas une mince affaire. La mairie a ainsi attribué une nouvelle mission à Edwards en juin 2005, qui consiste à mettre en place le « comité artistique et scientifique » apte à garantir et à animer le projet, et à choisir un chef de projet. Il s'agirait à terme de réaliser une sorte d'expérimentation du projet, en allouant un local à des artistes et à des ingénieurs afin qu'ils y mettent à exécution une commande. Bernard Bousquet, le maire de quartier, a précisé lors de la réunion de quartier organisée par l'association des riverains de la maison d'arrêt Saint-Michel le 16 septembre 2005, que la poursuite du projet d'Edwards serait fonction des résultats qu'il obtiendrait lors de cet essai.

2. Les choix de conservation et le mode d'organisation

L'étude produite par Edwards n'étant pas consultable, les informations disponibles sur des choix précis de conservation et d'organisation sont très restreintes. Par ailleurs, sa première mission portait sur la définition et la faisabilité d'un projet général de reconversion, et il n'est pas certain que ses propositions aient été déjà très précises sur ces points.

2.1 Les positions d'Edwards sur les questions de reprise architecturale

La question de la réutilisation de bâtiments anciens a fait l'objet d'une réflexion de longue date chez ce professionnel : il a été directeur de la Fondation Nicolas Ledoux dans l'ancienne saline royale d'Arc-et-Senans entre 1983 et 1990, a soutenu un DEA intitulé « Le Monument historique : protection et nouvel usage », a participé à des colloques en 1998 et en 2000, traitant de « l'usage contemporain du patrimoine », et « constructions d'hier, usages d'aujourd'hui », et il est intervenu dans diverses formations sur le thème de « mémoire et projet » (à l'école d'architecture de Versailles, à l'école de commerce de Bourgogne, et à l'université technologique de Compiègne).

¹¹¹ Françoise Choay, *L'allégorie du patrimoine*, éd du Seuil, p 163.

2.2 Les choix de conservation architecturale

A Saint-Michel, son idée était de conserver l'étoile et les bâtiments de l'administration, et d'abattre les murs ainsi que les bâtiments « parasites » tout autour (construits après la seconde guerre mondiale, ils n'ont aucune qualité esthétique), afin de dégager environ un hectare et demi en vue de la création d'un espace vert autour de l'étoile¹¹².

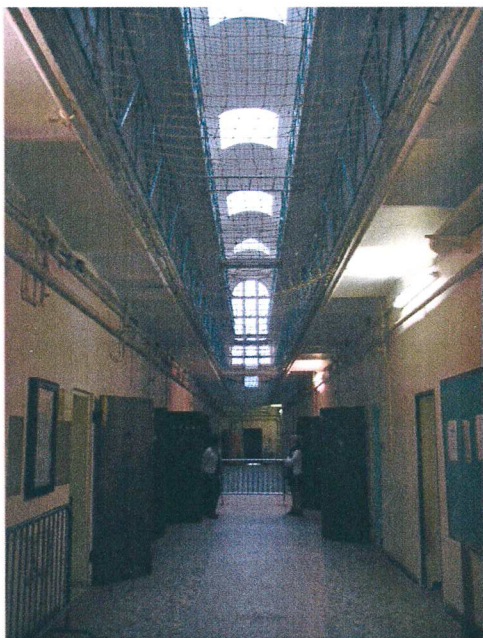


Source : orthophotoplan 2004, IGN

En ce qui concerne l'intérieur du bâtiment, une fonction différente est attribuée à chaque branche de l'étoile, comme dans la plupart des projets proposés : les ailes 1 et 5 (cf photo ci-dessus), les plus proches de la rue, abritent un lieu d'accueil et d'échange avec les enfants et les étudiants, et un lieu de monstration des productions du centre, tandis que les ailes 2 et 4 sont dédiées à la création, en séparant ce qui est susceptible de produire de la poussière de ce qui constitue des médias plus « propres » (arts vidéo, théâtre, etc). L'aile 3, la plus éloignée de l'entrée, accueille les chambres et les lieux de vie des artistes et des ingénieurs. Quant à la rotonde, elle ne fait plus office de point de surveillance, mais de point de convergence, de rencontre. Magnifique exemple d'inversion de la signification d'une architecture, et des capacités de celle-ci à répondre à des fonctions multiples.

¹¹² La création d'un espace vert autour de l'étoile est présente dans quasiment tous les projets qui ont porté sur la prison Saint-Michel.

Les cellules de la prison, découpées probablement durant les années 1940¹¹³ afin de gagner de la place, varient en taille et en confort : certaines accueilleraient deux prisonniers, d'autres quatre, et certaines aux étages étaient réservées à des prisonniers de qualité. Réhabilitées, elles peuvent en général accueillir une personne assez confortablement. Cependant, dans les ailes dédiées à la création, il faudra songer à abattre des cloisons, afin de bénéficier du maximum d'espace disponible, les ailes étant traversées en leur milieu par un couloir.



A gauche : vue de l'aile sud-est : couloir central et galeries aux étages.

Ci-dessous : vue de l'aile est, couloir central et plafond.

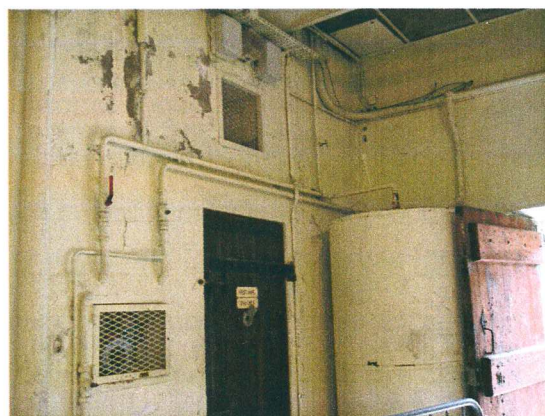


Il pourrait être envisagé également de supprimer les étages, afin de disposer d'une vaste hauteur sous plafond, ce qui peut s'avérer indispensable dans le cas de la production d'œuvres volumineuses. On pourrait aussi élargir encore les puits de lumière.

Beaucoup de travaux doivent être réalisés à l'intérieur, mais l'état de la prison n'est pas catastrophique. Les plus gros problèmes sont l'humidité, et la remise aux normes des réseaux.



A l'intérieur d'une cellule



Au bout de l'aile est

Sources : A.D. septembre 2005

¹¹³ A l'origine, la prison n'avait pas de cellules mais de vastes dortoirs pouvant accueillir environ huit prisonniers.

Par ailleurs, il y a beaucoup de mobilier utilitaire à supprimer. Les coûts de réhabilitation ne sont pas encore estimés.

Enfin, il convient d'être attentif aux prescriptions des architectes des bâtiments de France, qui devraient intervenir en cas (probable) d'inscription de l'édifice. Plusieurs degrés de protection sont alors possibles, selon que la procédure porte sur l'ensemble ou une partie des éléments architecturaux (toiture, façades, éléments de décoration intérieure). Les services de la protection des monuments historiques prévoient de toutes façons de façon une collaboration constructive.

Enfin, de manière plus accessoire, il pourrait être intéressant d'intégrer dans les travaux de réhabilitation de la prison des démarches liées à la construction durable (emplois de certains matériaux, rationalisation de l'utilisation de l'énergie et de la gestion des déchets), puisque art et technique ne sont pas dispensés d'une réflexion sur la « production durable »... Il faudrait vérifier néanmoins que de telles actions sont possibles dans les cas de réutilisations de bâtiments.

2.3 La prise en compte des habitants dans le projet d'Edwards

Durant la phase définitoire de son projet, Edwards a été amené à rencontrer divers représentants d'associations, sans que l'on puisse parler pour autant de « concertation » dans l'élaboration du projet¹¹⁴. Il s'agissait surtout de résoudre la question de l'allocation de locaux à des équipements de quartier, dont certaines associations requéraient la présence directement dans la prison Saint-Michel. Edwards a proposé l'installation de ces équipements (crèche, salle polyvalente...), incompatibles avec la dimension internationale qui doit régner dans l'ancienne prison, dans une maison au 8 rue Saint-Denis. Il s'agit d'une vieille maison toulousaine dans une rue attenante à la prison. Le local est d'ores et déjà acheté par la Ville.

Quant aux nouvelles fonctions qui devraient prendre place à la prison, le Président de l'association des riverains de la maison d'arrêt, **Christophe Biquet**, reconnaissait dès le départ que les enjeux d'un tel site dépassent l'échelle réduite du quartier. Ainsi, s'il faut être attentif à l'inscription du projet dans le tissu local, et être à l'écoute des demandes et des propositions des habitants, il faut également être à la mesure de la portée de ce site. Toute la difficulté de l'élaboration du projet de reconversion réside ainsi dans l'articulation entre un équipement d'échelle métropolitaine, voire internationale, avec les besoins et l'expérience des habitants et des usagers du quartier.

¹¹⁴ Concertation qui n'était de toutes façons pas dans la commande de la mairie.